

**DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Décision : DAJ2025-266

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche**  
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le code de la commande publique ;**

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012**  
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu le décret du 1er février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision Inserm n° 2023-318**  
relative à l'organisation des services centraux du siège ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Jean-Jacques KILADJIAN est nommé responsable du Pôle Recherche Clinique au sein de l'Institut Thématique « Santé publique » de l'Inserm.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert BAROUKI, Directeur de l'Institut Thématique « Santé Publique » et de Monsieur Arnaud DE GUERRA, Directeur adjoint, délégation permanente de signature est accordée à Monsieur Jean-Jacques KILADJIAN, responsable du Pôle Recherche Clinique au sein de l'Institut Thématique « Santé Publique », afin, dans les limites de ses attributions, de lui permettre de signer au nom de Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm, tous les actes et documents administratifs afférent aux activités dudit pôle de l'Institut Thématique « Santé Publique ».

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE  
LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier Samuel**